

# L'AFRIQUE FACE AU PROGRÈS : LES ENJEUX DU PRINCIPLE DE PUBLICITÉ RÉAPPROPRIÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

**ABOZAN N'dri Helena Christelle**

*Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)*

*rkenaabozan@gmail.com*

## Résumé

*Le concept de société civile connaît un regain de popularité à notre ère. Il figure en bonne place du champ lexical des grandes institutions internationales et des politiques de développement. En plus d'être porteuse de projet économique de développement, la société civile occupe une place prépondérante dans l'espace public démocratique. Dans la pensée philosophique kantienne, elle doit être le lieu de l'exercice de la publicité de la raison afin de prendre garde aux abus toujours possible du pouvoir politique. Cependant, considérant les aspects économiques et politiques, elle se retrouve prise dans un entre-deux qui entoure d'une ambiguïté son concept et son rôle, et tend à peser sur ses orientations. À la lumière de la philosophie kantienne qui a formalisé la réflexion sur la publicité, notre analyse montrera la contribution de la société civile dans l'émancipation de la société, à partir de sa réappropriation véritable de la publicité de la raison.*

**Mots-clés :** *Publicité, raison, société civile, idéologie, émancipation.*

## Abstract

*The concept of civil society is enjoying a certain popularity in our era. It features prominently in the lexical field of major international institutions and development policies. In addition to carrying the economic development project, civil society occupies a preponderant place in the democratic arena. In the Kantian philosophical thought, it must be the place of the exercise of the publicity of the reason in order to beware of the political power. However, considering the economic and political aspects, it finds itself caught in an in-between which surrounds its concept and its role with ambiguity, and tends to influence its orientations. In the light of the Kantian philosophy which formalized the reflection on publicity, our analysis will show the contribution of civil society in the emancipation of society, starting from its real reappropriation of the publicity of reason.*

**Key words:** *Publicity, reason, civil society, ideology, emancipation.*

## Introduction

Ces deux dernières décennies, la notion de « société civile » suscite en Afrique diverses réflexions et débats tant dans le milieu scientifique que dans l'espace politique et social. Identifiée comme une

sorte de catalyseur de la bonne gouvernance dans les démocraties africaines, la société civile est de plus en plus appréhendée comme un lieu au sein duquel pourrait émerger les futurs acteurs de la politique. Cette dynamique inédite n'échappe pas au regard des observateurs internationaux qui y perçoivent de nouveaux enjeux tant au niveau politique, économique que social. En effet, des institutions internationales, en passant par les bailleurs de fonds, aux agences de coopération et de développement, la collaboration avec la société civile est fondamentale et représente un enjeu capital pour renforcer l'efficacité de l'action au niveau international et national (Moreira, 2019). Comme l'indique Gautier Pirotte, ce « vieux concept de la philosophie politique occidentale » qui est pourtant « polysémique, confus et scientifiquement discuté (...) est pour autant parvenu à se glisser dans l'armada conceptuelle du complexe développeur international depuis bientôt 20 ans » (Pirotte, 2010 : 2).

Cependant, rien ne lui prédisait une telle percée tant le concept a suscité débats, recherches et critiques, et particulièrement quand il est exporté dans des contrées autres que le terrain politique occidental. Ces critiques partent de son ambiguïté conceptuelle, de sa charge idéologique et de son inadaptation à d'autres réalités, surtout en contexte africain. De ce fait, « d'aucuns lui prédisaient pourtant un avenir sombre : une fois dénoncée l'incapacité de ce concept *occidental* à décrire les réalités sociopolitiques des pays en voie de développement (et notamment africains) ... ». (Pirotte, 2010 : 2). Pourtant, cette vision pessimiste semble être contredite aujourd'hui vu l'importance qui lui est attribuée dans les politiques de développement et dans la conception de la démocratie actuelle, ainsi que la prolifération des associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui se réclament de la société civile. La société civile apparaît comme un acteur clé du développement, du fait de sa proximité avec les populations et d'un supposé désintéressement pour la conquête du pouvoir qui la rendrait libre de toute manipulation idéologique. Elle paraît ainsi être à même de répondre à cette nouvelle politique par le bas impulsée par les institutions internationales de développement, ce qui explique la place de choix accordée aux ONG par une institution comme la Banque mondiale. Cette dernière définit d'ailleurs la société civile comme un « large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres

ou autres, basées sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique (...) ». (Banque mondiale, 2009).

Cette riche diversité qui compose la sphère de la société civile est de plus en plus inséparable des notions de « participation » et de « bonne gouvernance ». La première exprime l'idée d'associer ou inclure la base aux projets de développement communautaire, tandis que la seconde notion impliquerait, d'une manière ou d'une autre, l'idée de contrôle citoyen comme indice de bonne gouvernance. Comme le précise le sociologue Ousmane Koné, la « participation exige de ces acteurs de la société civile, un certain nombre de capacités : une capacité organisationnelle, une capacité technique et analytique (pouvoir identifier, analyser, comprendre et faire des propositions ou contre-propositions de qualité face aux enjeux de développement du pays ». (Koné, 2021 : 202). La société civile a donc affaire à la fois, aux États, d'un point de vue national, mais aussi à des structures extérieures, dans un élan transnational, avec qui elle réalise des projets économiques de développement. Cet entre-deux dans lequel elle se trouve participe à alourdir l'ambiguïté de son concept et de son rôle, et tend à peser sur ses orientations.

Kant a posé les fondements de la société civile telle que comprise aujourd'hui, à travers sa théorie de la publicité de la raison qui nécessite un espace public au sein duquel s'exerce un tel usage. Pour Kant, « il faut accorder au citoyen, et cela avec l'autorisation du souverain lui-même, la faculté de faire connaître publiquement son opinion sur ce qui dans les décrets de ce souverain lui paraît être une injustice à l'égard de la chose publique » (Kant, 2000 a : 47). D'un tel usage de la raison découle la légitimité des actes du pouvoir, car il est ainsi donné au peuple de faire connaître son point de vue sur l'orientation publique de leur politique. La publicité évoquerait ainsi l'idée de participation à travers une implication du citoyen dans la gestion de la chose publique. Aujourd'hui, la société civile est l'un des moyens essentiels à travers lequel pourrait s'exercer la liberté d'expression citoyenne. Cependant, parvient-elle à exercer pleinement cette fonction citoyenne ? Ne gagnerait-elle pas à s'inspirer de la théorie kantienne de la publicité dans la mise en œuvre de ses prérogatives citoyennes ? Nous examinerons, à la lumière de la théorie kantienne de la publicité, comment la société civile pourrait

contribuer à l'émancipation de la société, sans prétendre être une solution exhaustive.

## **1. De l'historicité du concept de société civile.**

### ***1.1 L'évolution du concept de société civile.***

Sur la base des analyses de Nasser Etemadi, on pourrait dégager trois moments qui permettent de marquer la formation et l'évolution du concept de société civile. Le premier moment est celui du XVI<sup>ème</sup> siècle, où le concept de société civile est utilisé pour marquer une opposition à la société religieuse dans un contexte de guerres de religion. De ce fait, « en s'opposant à la Cité céleste, l'expression se veut alors synonyme de la Cité terrestre régie par les lois séculaires ou artificielles que les hommes, réunis dans une communauté, se donnent réciproquement » (Nasser, 2000 : 99). Ce premier moment marque le début du processus d'émancipation de la société occidentale désireuse de se détacher des lois et contraintes du pouvoir de l'Église pour élaborer ses propres lois, desquelles découlera la légitimité de tout pouvoir politique. Parallèlement, les bouleversements intellectuels, culturels et économiques induits par la Renaissance créeront le cadre d'implémentation graduelle des piliers de la société civile. La classe bourgeoise naissante, influencée par les idéaux humanistes de la Renaissance transforme le domaine économique et investit progressivement la sphère publique. La classe bourgeoise jouera un rôle actif dans la transformation de la sphère publique, et la formation de la société civile.

Dans cette dynamique, « la dichotomie *société civile/état de nature*, (...) prédominante jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle » (Nasser, 2000 : 100) marque une période charnière dans la formation du concept. Les théories du contrat développées par des penseurs comme Locke, Hobbes, Rousseau et Kant vont contribuer à placer la légitimité du pouvoir politique dans la volonté du peuple. En ce sens, « par état de nature, il s'agit de présupposer « l'origine radicale » d'où doit sortir le nouvel ordre social selon une ou plusieurs conventions » (Nasser, 2000 : 100). En partant d'un néant de société qui est la caractéristique de l'état de nature dans certaines théories du contrat, nous en venons à la fondation de la communauté sur la base du contrat social. Cette

communauté ainsi née et organisée par l'État est la société civile elle-même.

Le troisième moment fondateur dans l'évolution du concept est celui de la compréhension de la « société civile en tant que société civilisée. (...) Dans cette perspective, un facteur décisif entre en jeu, c'est l'accent mis désormais sur le rôle du commerce qui introduit une sociabilité basée sur l'échange, la communication, l'essor de l'urbanité ou de la nouvelle cité » (Nasser, 2000 : 101). Toutefois, loin de la compréhension d'une société économique amoralisée, « les auteurs écossais entendent par l'éloge de la « *commercial society* », le principe éthique d'une régulation spontanée de l'ordre social. La main invisible d'Adam Smith par exemple (...) est ce qui garantit la richesse, la paix et la coexistence aussi bien entre les hommes que les nations ». (Nasser, 2000 : 102). Il s'agit d'une société civile dynamique, lieu d'échanges marchands dont la prospérité participe au bon fonctionnement des États. Cependant, les apports hégélien et marxiste vont contribuer à « l'ambiguïté du sens de la société civile » (Nasser, 2000 : 102). Sans s'y attarder, il est possible de retenir que le premier fera de la société civile le lieu du développement des intérêts égoïstes et conflictuels des individus, et un simple moment du devenir éthique de l'État. La société civile semble être confondue à la société civile bourgeoise. Dans ce dépassement, comme le souligne Yao Edmond Kouassi, « de l'être à l'État éthique, la raison suspend les antagonismes sociaux et assigne à la société civile bourgeoise une position universalisante dans l'Histoire » (Kouassi, 2014 : 126). Chez Hegel comme chez Marx, la société civile est le fait proprement moderne, « dans le sens où l'individu est posé comme principe de l'ordre social » (Nasser, 2000 : 103). Marx, pour comprendre la société civile partira du point hégélien où l'État s'accomplit, cet État de droit afin de comprendre et résoudre les contradictions et antagonismes sociaux. Précisément, il considère qu'« à l'encontre de la philosophie allemande qui descend du ciel sur la terre, c'est de la terre au ciel que l'on monte ici. (...) On part des hommes dans leur activité réelle ; c'est à partir de leur processus de vie réelle que l'on représente aussi le développement des reflets et des échos idéologiques de ce processus vital » (Marx et Engels, 1974 : 59). Puis, la résolution des antagonismes qui passe par la suppression du capitalisme inclurait celle de la société civile, pris comme société civile bourgeoise.

## **1.2 Le concept kantien de *Publicité* dans la formation du concept de la société civile.**

Les bouleversements engendrés par la Renaissance, les idéaux humanistes et la classe bourgeoise naissante ont conduit à la nécessité de la formation d'espaces publics ouverts, où s'expérimente l'usage public et critique de la raison. L'essor de la presse critique doublée d'un public littéraire constitué et conscient de lui-même facilite la transition vers un public critique politiquement orienté, et revendiquant une place au sein du domaine public. Ce processus « s'accomplit comme une subversion de la conscience publique littéraire » (Habermas, 1997 : p. 61) du pouvoir politique. La publicité vient donc impulser une dynamique nouvelle dans l'usage public de la raison à travers l'exigence critique et trouve dans le criticisme kantien « une structure théorique achevée » (Habermas, 1997 : p. 112). Le criticisme, à travers la philosophie du droit et de l'histoire contribue à la formalisation de la fonction critique et politique de la société civile telle que comprise aujourd'hui. Celle-ci suppose l'existence d'un État de droit républicain où le droit est administré publiquement pour tous et garanti par l'État. Son fonctionnement est garanti par la séparation et le libre exercice des trois pouvoirs qui manifestent la volonté unifiée du peuple, « (... c'est-à-dire la volonté générale unie en trois personnes (*trias politica*) » (Kant, 2011 a : p. 268). En tant qu'il repose sur la volonté générale unifiée du peuple, il importe qu'il soit admis et accepté, pour le peuple, la possibilité d'exercer librement et publiquement sa raison critique.

Kant défend l'idée de l'admission d'une sphère publique en tant qu'espace critique et ouvert où l'individu peut exercer librement sa raison. La fonction alors assignée ici à la publicité de la raison est de conduire à l'émancipation de l'humanité, en accédant aux lumières. C'est précisément l'idée exposée et défendue dans *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, où Kant y définit l'usage public de la raison comme « celui que l'on fait comme *savant* devant un public *qui lit* ». (Kant, 1784 : 3). L'individu-citoyen, en tant que savant, au sein d'une communauté de personnes libres de penser, peut « raisonner sans qu'en souffrent ses activités auxquelles il est lié en tant que membre passif ». (Kant, 1784 : 4). Se perçoit ainsi la fonction critique d'une sphère publique littéraire, à partir d'une philosophie subversive renversant dans ce texte, l'usage habituel du mot *Public* pour son époque. N'est plus Public ce qui

appartient au prince, mais Kant élargit le sens de ce qui est Public en associant Public et peuple, afin d'y introduire la fonction critique d'un usage public de la raison, que peut exercer le peuple. Nous renvoyons ici à une étude intéressante de Christian Laursen, qui confirme l'idée ici évoquée : « Rather than a change in the current legal terminology, Kant's usage is better characterized as wholesale rejection of the lawyer's usage and acceptance of the usage of the growing number of books and literary periodicals written by "general writers" for "the whole nation" » (Laursen, 1986 : 3).

Cette fonction critique d'une société civile en pleine formalisation est incarnée et confiée à un moment, aux intellectuels et au monde universitaire en raison des menaces de censures qui planent sur les écrits des Aufklärers. Ce qui conduit Kant, dans le *Conflit des Facultés* à défendre l'institutionnalisation d'une discussion publique entre savants sous le mode d'un conflit qui doit être légal. Ainsi, « *Le Conflit des Facultés* propose de penser l'organisation institutionnelle de la discussion publique du savoir en concevant l'Université comme cadre structurel de ce débat entre savants » (Ferrié, 2015 : 332). C'est pourquoi, cet ouvrage donne aux premiers abords, l'impression de réduire le concept de Public aux seuls universitaires, un rétrécissement contraire à ce que laissait comprendre le texte de 1784. Le contexte de censure permet de comprendre la nécessité pour Kant, de crypter son texte afin de trouver une voie légale pour poursuivre le projet de l'Aufklärung.

La publicité de la raison est donc une exigence transcendante : « (...) c'est ce qui résulte déjà du droit primitif de la raison humaine qui ne connaît pas d'autre juge que la raison Commune où chacun a sa voix, et, (...) un tel droit est sacré et ne doit (*darf*) pas être aboli » (Kant, 2012 : 457). Cette exigence transcendante a donc besoin socialement, d'un espace ouvert et public pour que s'exerce librement la publicité de la raison, afin de garantir l'émancipation de la société et la protection des droits. Et, la société civile aujourd'hui correspond à ce public critique défendu par la plume kantienne qui a à charge d'effectuer ce travail de veille de l'action publique du politique.

En passant en revue tout ce qui précède, qu'elle soit qualifiée de société civile bourgeoise, de capitalisme, ou de lieux des intérêts égoïstes,

ces différents moments par lesquels le concept de société civile est passé contribuent autant à le rendre confus qu'à l'enrichir. D'une manière ou d'une autre, on les retrouve dans le sens et les fonctions actuelles qu'elle se donne. Cependant, il est à noter qu'aujourd'hui ce qui est souligné « dans la littérature qui se rapporte à la société civile, c'est la tentative de rompre avec l'identification entre celle-ci et la société bourgeoise en mettant plutôt l'accent sur la composante associative.» (Nasser, 2000 : 107). La société civile est davantage identifiée aux associations qui, de façon bénévole mettent en œuvre des projets à caractères sociaux. Pourtant, cette démarcation n'empêche de cultiver un soupçon idéologique à son égard. Pour le comprendre, nous reviendrons sur la critique philosophique de Edmond Kouassi.

## **2. Ambiguïté autour de la fonction de la société civile**

### ***2.1 La critique de Edmond Kouassi sur la fonction de la société civile.***

La critique de l'idéologie de la société civile d'Edmond Kouassi a pour enjeu de délimiter les contours et le rôle de la société civile constituée du tissu associatif en termes habermassien. Il s'agit de penser le fonctionnement de l'État en Afrique pour réaliser une véritable indépendance et le bon fonctionnement de l'État de droit. En cela, le philosophe entretient avec Habermas une relation conceptuelle qui se traduit par la réappropriation du concept de « colonisation du monde vécu », pour penser la (re)décolonisation en Afrique, en comptant sur l'action citoyenne de la société civile en Afrique. Or, celle-ci pose problème.

Pour Kouassi en effet, le problème fondamental de la société civile est sa non-correspondance à son concept qui se traduit par sa volonté de « se substituer à la société politique » (Kouassi, 2014 : 132). Ne pas correspondre à son concept, c'est donc sortir de ses limites pour tendre vers des prérogatives qui ne sont pas les siennes. Pour lui, il semble facile pour la société civile de revendiquer des solutions miracles. Car, « la société civile n'est pas au pied du mur ; elle peut donc se faire passer pour le bon maçon. De même, elle peut prétendre posséder des solutions à chacune des difficultés brandies par la société politique » (Kouassi, 2014 : 130). Propos ironiques certes, qui ne prétendent pas interdire à la société

civile de s'interroger sur les problèmes qui minent la société. Il s'agit plutôt de l'interpeller à agir selon son concept, en stimulant les débats parlementaires et en soulignant les problèmes sociaux épineux de la société, tout en gardant à l'esprit qu'elle n'a pas à charge de prendre les décisions politiques, mais seulement de les influencer de sorte à ce qu'elles soient favorables à la communauté. De ce fait, elle devrait trouver dans le modèle habermassien adossé à la philosophie kantienne de quoi se consolider en s'articulant « (...) à la publicité et à la solidarité, à charge de démasquer les stratagèmes idéologiques et les inclinations égoïstes des uns et des autres » (Kouassi, 2014 : 130). En ce sens, une société civile loin de toute idéologie serait celle dont a besoin la communauté afin de continuer à limiter et réguler, par le principe de publicité, le pouvoir.

Nous pouvons comprendre alors que l'habermassien insiste sur le fait que « c'est rarement, qu'Habermas, par exemple, laisse lire que la société civile citoyenne doit prendre part, aux côtés des partis politiques, à la lutte pour le pouvoir d'État » (Kouassi, 2014 : 132). Car alors, s'affiliant ainsi à un parti politique qui est nécessairement idéologique, peut-on toujours la qualifier de société civile ? On pourrait aussi dire, de même, est-il réellement possible de définir de façon exhaustive et précise, quels doivent être les sujets auxquels une société civile, recherchant l'intérêt général devrait accorder de l'attention ? Sans donner une réponse définitive, Edmond Kouassi esquisse une piste de solution : « (...) redonner à la société civile la place qu'elle abandonne de plus en plus, celle de prendre pied dans les problèmes strictement sociaux ; il s'agit de ses problèmes pour lesquels les solidarités avec le politique ne vont pas de soi (...) » (Kouassi, 2014 : 132-133).

On citerait pêle-mêle le clientélisme et la corruption, la mise en œuvre des droits sociaux, la dénonciation des conditions sanitaires dans les centres de santé, etc. Cela traduit bien la nécessité de son enracinement dans le principe de publicité par lequel elle dénonce et mobilise l'opinion, mais aussi sa fonction de solidarité envers ses pairs citoyens. Une société civile a ainsi pour fonction de faire vivre la citoyenneté, et d'inviter ses pairs à en prendre conscience, d'inciter à l'usage public de la raison, et par la solidarité, de former et éduquer au partage de la pensée. Cet exercice de citoyenneté qui s'inscrit dans la solidarité communautaire et dans une perspective sociale indique

L'ouverture de la société civile vers des partenaires extérieurs avec qui elle développe des collaborations pour en faire profiter sa communauté.

## ***2.2 Espérer avec la société civile en Afrique.***

En Afrique précisément, la gestation et l'émergence des réseaux associatifs et autres groupements se laissent aisément saisir sous ce prisme. Se référant en cela aux recherches de Gautier Pirotte, on note en premier lieu le caractère importé des projets associatifs de la société civile en Afrique qui en explique la prolifération actuelle. En effet, explique-t-il,

Les politiques impulsées par les acteurs dominants du complexe développeur international ont facilité directement ou indirectement la prolifération de pratiques associatives qui semblaient incarner ce « réveil des sociétés civiles ». Une nouvelle légitimité de la société civile et de ses acteurs s'est peu à peu élaborée sur la base de quelques éléments majeurs : les stratégies de soutien des grands bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux aux Organisations Non Gouvernementales du Nord puis du Sud, l'insertion de celles-ci dans des organes consultatifs ou comme partenaires de projets financés par ces institutions, ou encore (...) l'intérêt renouvelé pour les dynamiques associatives « *à la base* » pour faciliter la prise en charge de certains secteurs sociaux par exemple . (Pirotte, 2010 : 6)

Factuellement, ces passages qui précèdent sont justes. Ces aides qu'elles recevaient les ont parfois conduits à se laisser aisément influencer par ces structures extérieures, qui imposaient leur diktat, ce que Pirotte traduit par l'influence de la « dynamique de dehors ». Dans cette perspective, il est fort à parier que certaines associations ont pu être davantage tournées vers l'obtention de fonds de financement, et être ainsi doublement influencées : l'influence des bailleurs, et l'influence d'une logique économique, voir politique, ce qui pourrait les conduire à une dépendance les détournant de ce qui est attendu d'une société civile. Par exemple, un « effet d'uniformisation qui les rendait pratiquement substituables les unes aux autres » (Pirotte, 2010 : 6) a été constaté dans leur mode opératoire, afin de se conformer aux exigences des bailleurs.

Cependant, la justesse de ce qui précède n'empêche pas, avec Pirotte, de porter un regard moins réducteur sur le fonctionnement des sociétés civiles dans des contextes autres qu'occidentaux. En effet, Pirotte insiste d'abord sur la diversité et l'intelligentsia qu'on trouve au cœur des associations et organisations non-gouvernementales de ces sociétés civiles. On enregistre ainsi des diplômés d'université femmes et hommes, des qualifiés pour des métiers, tout comme des catégories faites « d'intellectuels et de notables (juristes, avocats, médecins, hauts fonctionnaires » pour un pays comme le Bénin ». (Pirotte, 2010 : 7-8) À l'analyse, il faut admettre que le secteur associatif particulièrement en Afrique est tout à fait capable de s'approprier les projets de la société civile pour propulser encore plus loin l'émancipation de leur communauté. Cet exercice de citoyenneté s'inscrit dans une solidarité communautaire qui nécessite une redéfinition des prérogatives de la société civile, et une mutualisation de leurs efforts.

### **3. Redéfinir les prérogatives de la société civile en Afrique.**

#### ***3.1 La Publicité comme principe de redevabilité de l'exercice du pouvoir public.***

Dans le *Projet de paix Perpétuelle*, la formule transcendantale du droit public est énoncée en ces termes : « Toutes les actions relatives au droit d'autrui, dont la maxime n'est pas susceptible de publicité, sont injustes ». (Kant, 1995 : 51). En posant le principe de Publicité comme principe du droit public, Kant ouvre également la possibilité d'interroger les tenants du pouvoir public sur les décisions prises au nom de la volonté du peuple. Cette forme d'exercice de la Publicité appelle le pouvoir public à la redevabilité, et doit être impulsée par les acteurs de la société civile. En ce sens, exercer la Publicité va consister à demander des comptes au pouvoir sur tous les aspects de sa gestion qui engage la vie de la communauté. Cet exercice est à double sens : il est exigé du pouvoir de rendre public ses comptes, et il est attendu de la société civile de s'y prononcer afin de participer au débat public et d'informer ses pairs. Se réapproprier cette fonction est salutaire pour la bonne santé de nos États démocratiques africains, sans cesse en passe de retomber dans des pouvoirs autoritaires. Elle permet de maintenir articulée la société politique et la société civile, cette dernière établissant le pont entre la société politique et le peuple pris dans sa réalité quotidienne. Elle permet

de stimuler le débat citoyen et de veiller à la construction de cette conscience citoyenne aigüe qui est attentive aux actions et aux décisions prises par les tenants du pouvoir. Cette fonction est d'autant plus importante qu'elle permet d'échapper à cet effet d'uniformisation induite par la définition et la standardisation des agences de coopération au développement. Car ce faisant, la société civile « est ainsi au cœur d'une double confusion récurrente entre un discours programmatique qui se présente comme un projet de libéralisation politique et un discours analytique qui espère pouvoir penser les transformations socio-politiques sans recourir à des concepts dynamiques (action, engagement, conflit...) ». (Leclerc-Olive, 2013 : 115). Or, c'est au cœur de la discursivité publique que naissent les actions et les confrontations saines qui évitent les conflits destructeurs. C'est à partir de cette dynamique que s'éveille et se forge la citoyenneté, et se dessinent les contours de projets communautaires viables, qui conçoivent le développement sur le triple aspect du progrès culturel, socio-politique, avec un accent mis sur la justice sociale.

### ***3.2 Faire de la société civile l'école de formation à la citoyenneté et à la culture démocratique.***

La société civile se saisit comme un espace ouvert et commun de rencontres, où se côtoie la pluralité et s'expérimente la confrontation des idées qui ferment l'idéal démocratique. En tant que tel, elle est porteuse d'accomplissement des promesses de l'Aufklärung. Il importe par conséquent qu'elle soit le lieu par excellence où s'apprennent la culture démocratique, le respect et la prise en compte du point de vue de l'autre dans l'énonciation de son propre jugement. Car, « pour l'exactitude de nos jugements en général et par conséquent pour l'état de santé de notre entendement, c'est une pierre de touche subjectivement nécessaire que d'appuyer notre entendement sur celui d'autrui sans nous isoler avec le nôtre, et de ne pas faire servir nos représentations privées à un jugement en quelque sorte public » (Kant, 2011 b : 136).

Pour y parvenir, les organisations de la société civile doivent travailler à renforcer les actions concertées et communes qui amplifieraient leur impact sur la vie politique. Cela se traduit par la mise en place de coalitions, de réseaux, de cadre de discussions et de concertations à l'échelle nationale et régionale. Aussi, est-il important de travailler à définir une feuille de route commune, formalisée dans une

vision et des objectifs communs afin de mutualiser les efforts et ne pas agir en rangs dispersés. Une telle dynamique représentative pourra influencer la mobilisation des populations et faciliter son éducation aux valeurs démocratiques. Elle donnera l'occasion de connaître l'avis du peuple et ses préoccupations en créant les conditions de la mise en œuvre de forums participatifs et discursifs. Le faisant, c'est exercer le principe critique de publicité, pierre de touche d'une société libre et émancipée.

En dernier point, il est nécessaire pour la société civile de travailler à trouver des sources de financements indépendants, et à en développer elle-même. Cela lui permettra de redéfinir une société civile dynamique répondant aux exigences de sa société afin d'être libre de toute influence.

## **Conclusion**

S'interroger sur les enjeux d'une réappropriation du principe de publicité par la société civile, c'est réfléchir sur la redynamisation de celle-ci comme levier essentiel de la bonne santé de nos communautés politiques, à la lumière de la philosophie kantienne. Notre étude nous a permis de montrer la place centrale qu'occupe la société civile dans les dynamiques sociales, politiques et économiques du continent, malgré l'ambiguïté conceptuelle qui l'entoure. Son importance actuelle dans les politiques publiques élaborées tant par les agences internationales de développement, que par les institutions publiques prend ancrage dans une évolution historique. Au cours de son évolution, la société civile s'est progressivement positionnée en Occident comme un contre-pouvoir face à l'État, pour ensuite représentée un partenaire stratégique de développement dans les pays du Sud notamment. En Afrique, la société civile regorge de nombreuses organisations qui font d'elle un espace associatif public, de discussion mais aussi d'engagement citoyen. Cependant, il est à déplorer l'effet d'uniformisation et de standardisation induite par l'approche technique et programmatique des partenaires au développement. Cette réalité impacte sur l'efficacité de l'action de la société civile qui est à la fois fragmentée, dispersée et l'éloigne de son action, de son principe directeur. Pour nous, il importe qu'elle revienne à son concept. Cela signifie suivre son principe directeur, celui de la fonction critique dans les limites citoyennes. Il s'agit de stimuler le débat citoyen, de demander des comptes au pouvoir public, et de porter les

préoccupations du peuple en les faisant connaître publiquement. C'est, au-delà des projets économiques de développement à partir desquels les associations sont généralement évaluées, avoir un engagement qui se traduit par la capacité à user publiquement de sa raison pour influencer les politiques pour le bien de la communauté. De façon pratique, c'est réorganiser et fédérer les actions de la société civile à l'échelle nationale et régionale, définir une vision commune, et penser les cadre de la mise en œuvre de forum participatif afin de faire participer le peuple au débat public.

### **Bibliographie.**

**Habermas Jürgen** (1997), *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Trad de Marc B. de Launay, Paris, Payot.

**Kant Emmanuel** (1991), *Projet de paix perpétuelle*, Traduction de J.J. Barrière et C. Roche, Paris, Nathan.

**KANT Emmanuel** (1784), *Réponse à la question Qu'est-ce que les Lumières ?* <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Quest-ce-que-les-https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Quest-ce-que-les->

**Kant Emmanuel** (2000 a), *Théorie pratique, sur un prétendu droit de mentir par humanité*, Paris, Librairie philosophique Vrin.

**Kant Emmanuel** (2000 b), *Critique de la faculté de juger*, Paris, Flammarion.

**Kant Emmanuel** (2011 a), *Métaphysique des mœurs Première partie, Doctrine du droit*, Paris, Librairie philosophique Vrin.

**Kant Emmanuel** (2011 b), *Anthropologie du point de vue pragmatique*, Paris, Librairie philosophique Vrin.

**Kant Emmanuel** (2012), *Critique de la raison pure*, Trad française et notes de André Tremesaygues et Bernard Pacaud, 8ième édition, Paris, Quadrige/PUF.

**Kant Emmanuel** (2015), *Le Conflit des facultés et autres textes sur la révolution*, Traduction, notes et postface de Christian Ferrié, Paris, Payot et Rivages.

**KONÉ Ousmane** (2021), <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/11/Ousmane-KONE.pdf>

**Kouassi Yao-Edmond** (2014), *Colonisations et société civile en Afrique*, Harmattan.

- Laursen John Christian** (1986), « The subversive Kant : The vocabulary of "Public" and "Publicity" » in *Political Theory*, Vol 14, No. 4, pp 584-603.
- Leclerc-Olive Michèle** (2013), « Qu'a « fait » la notion de société civile ? » in *Association Sens-Public | « Cahiers Sens public »*, 2013/1 n° 15-16, pp 107-126, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2013-1-page-107.htm> .
- Marx Karl et Engels Friedrich** (1974), *L'idéologie allemande in Marx; Engels : Études philosophiques*, Paris, Éditions sociales.
- Moreira Patricia** (2019), « Quatre bonnes raisons de renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et la société civile », <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/quatre-bonnes-raisons-de-renforcer-la-collaboration-entre-la-banque-mondiale-et-la-societe-civile>
- Nasser Etemadi** (2000), « Limites et actualités du concept de société civile », in *L'homme et la société*, N. 136-137, in [http://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_2000\\_num\\_136\\_2\\_3041](http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_2000_num_136_2_3041) .
- Pirotte Gautier** (2010), « la notion de société civile dans les politiques et pratiques de développement » *Revue de la régulation*, in <http://journals.openedition.org/regulation/7787> .